

VILLE DE SARTROUVILLE

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Sommaire

I.	PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024	3
1-	LES CHIFFRES CLES DE L'EXERCICE 2024	3
2-	LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT	5
2.1.1	Les charges à caractère général	5
2.1.2	Les dépenses de personnel	6
2.1.3	Autres charges de gestion courante	6
3-	LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT	8
4-	LES OPERATIONS D'ORDRE.....	15
II.	PRÉSENTATION ANALYTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024	17
1	SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE	18
2	L'AMENAGEMENT URBAIN	19
3	SERVICES COMMUNS	21
1.	RESSOURCES HUMAINES	21
2.	INFORMATIQUE - TELEPHONIE.....	22
3.	AFFAIRES JURIDIQUES – ASSURANCES – COURRIER – ARCHIVES	22
4.	COMMUNICATION	23
5.	PARC DE VEHICULES.....	23
6.	ENTRETIEN DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS.....	24
7.	FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE.....	24
4	CULTURE SPORT ET JEUNESSE	25
1.	CULTURE.....	25
2.	SPORT ET JEUNESSE.....	25
3.	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.....	26
5	PETITE ENFANCE, FAMILLE, SENIORS & AUTRE ACTION SOCIALE	26
6	MISSIONS REGALIENNES	27
1.	LE SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS	27
2.	LA POLICE MUNICIPALE	27
3.	AFFAIRES GENERALES	28
7	PRÉVENTION & SANTÉ.....	29

PRÉCISION : LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 EST PRÉSENTÉ SELON LA NOMENCLATURE M57
! LA RÉPARTITION FONCTIONNELLE A ÉTÉ FORTEMENT MODIFIÉE RENDANT DIFFICILE UNE
CONTINUITÉ D'ANALYSE

I. PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

1-LES CHIFFRES CLES DE L'EXERCICE 2024

✓ **Un excédent net global de 13 183 205,45 €**

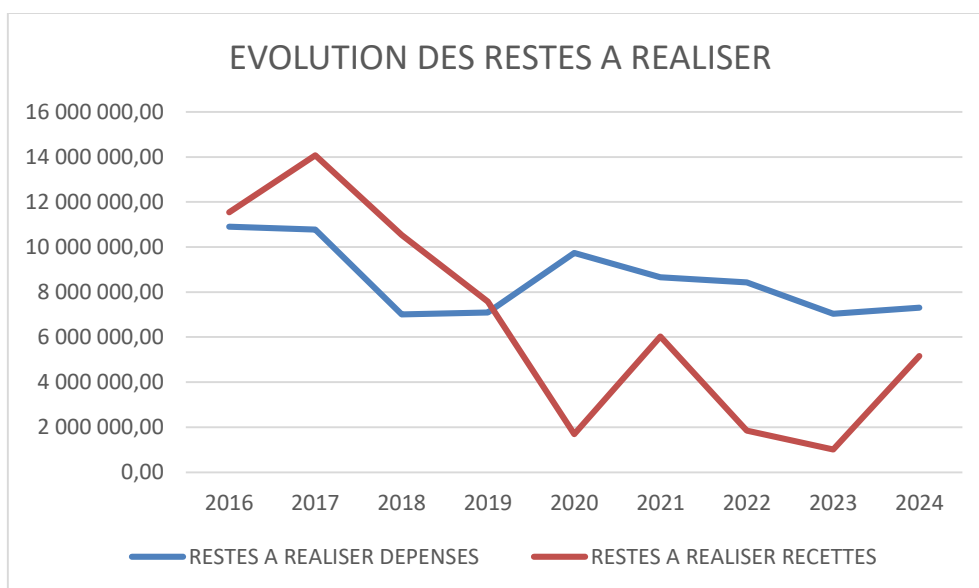
Le compte financier unique 2024 de la Ville fait apparaître un excédent net global de 13 183 205,45 € contre 10 513 055,41 € en 2023. Il est rappelé que cet excédent intègre la mise en réserve volontaire des cessions réalisées en 2022, en particulier via un placement de 7M€, afin de préparer le financement des deux groupes scolaires.

Résultats CFU 2024						
	DEPENSES			RECETTES		
	CRÉDITS	% de réalisation	RÉALISÉ 2024	CRÉDITS	% de réalisation	RÉALISÉ 2024
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Opérations réelles	64 793 320,00	94,27%	61 080 372,32	69 161 285,00	106,52%	73 669 866,91
Opérations d'ordre	14 962 653,41	36,28%	5 428 263,45	81 633,00	114,03%	93 089,71
Résultat 2023 reporté en 2024 - c/002				10 513 055,41		10 513 055,41
Total	79 755 973,41	83,39%	66 508 635,77	79 755 973,41	105,67%	84 276 012,03
Résultat de l'exercice Fonctionnement	17 767 376,26					
SECTION D'INVESTISSEMENT						
Opérations réelles	33 176 364,12	65,13%	21 609 115,68	18 819 085,23	76,31%	14 361 472,78
Opérations d'ordre	881 633,00	37,70%	332 339,71	15 762 653,41	35,96%	5 667 513,45
Résultat 2023 reporté en 2024 - c/001	523 741,52		523 741,52			
Total	34 581 738,64	64,96%	22 465 196,91	34 581 738,64	57,92%	20 028 986,23
Solde hors restes à réaliser						-2 436 210,68
Restes à réaliser		20,83%	7 312 786,46		14,94%	5 164 826,33
Solde de l'exercice Investissement	-4 584 170,81					
SOLDE CUMULÉ (FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT)	13 183 205,45					

✓ **Des restes à réaliser de dépenses qui demeurent sensiblement supérieurs à ceux de recettes d'investissement :**

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 7 312 786,46 € et seront présentés dans ce document.

Pour les recettes, ils s'agit du report d'acomptes ou de soldes de subventions notifiées à hauteur de 5 164 826,33€.



✓ **Des indicateurs très satisfaisants :**

La rigueur budgétaire de la ville se reflète dans les indicateurs présentés ci-après. Ils sont calculés par habitant (51 617 habitants au 1^{er} janvier 2024 contre 52 158 habitants en 2023) et comparés à la moyenne des villes de de la strate 20 à 50 000 habitants et 50 à 100 000 habitants (comptes de gestion 2023- France Métropolitaine) :

	2023	2024	Moyenne 20 à 50 000 hab	Moyenne 50 à 100 000 hab
<i>population totale</i>	52158	51617		
1. Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) en euros par habitant	1 148,91	1 183,34	1 348,00	1 479,00
2. Produit des impositions directes en euros par habitant	528,99	569,30	777,00	835,00
3. Recettes réelles de fonctionnement (RRF) en euros par habitant	1 380,18	1 427,24	1 562,00	1 714,00
4. Dépenses d'équipement brut en euros par habitant	227,77	367,60	367,00	413,00
5. Encours de dette en euros par habitant	215,09	188,48	990,00	1 347,00
6. DGF en euros par habitant	184,47	186,46	200,00	216,00
7. Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	55,76%	55,11%	60,50%	59,90%
9. (DRF + remb. de dette en capital) / RRF	85,81%	85,22%	92,90%	94,40%
10. Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	16,50%	25,76%	23,50%	24,10%
11. Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	15,58%	13,21%	63,30%	78,60%

2-LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

2.1 DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Hors dépenses financières et atténuations de produits (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales FPIC), abordées plus loin, **les dépenses réelles de fonctionnement 2024 augmentent de 2,2 % après une hausse de 4,6 % en 2023. Cette hausse limitée est la conséquence d'un recul du coût de nos achats à l'image de l'inflation et de la maîtrise des dépenses de personnel.**

Le tableau suivant permet une vision synthétique des dépenses de fonctionnement 2024 et de leur évolution :

Evolution des dépenses de fonctionnement (hors FPIC et intérêts dette)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT hors FPIC et intérêts dette		CA 2022 (€)	CA 2023 (€)	CA 2024 (€)	EVOLUTION 2024/2023(%)	Delta en €
011	Charges à caractère général	14 703 135,40	18 256 889,83	18 987 959,09	4,0%	731 069,26
012	Charges de personnel et assimilés	32 630 738,80	33 416 116,40	33 658 713,41	0,7%	242 597,01
65	Autres charges de gestion courante	8 117 726,10	6 414 684,24	6 737 179,11	5,0%	322 494,87
67	Charges exceptionnelles	153 815,78	61 916,20	43 462,27	-29,8%	-18 453,93
68	Dotations aux amortissements et Provisions			33 380,31		33 380,31
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		55 605 416,08	58 149 606,67	59 460 694,19	2,3%	1 311 087,52

2.1.1 Les charges à caractère général : 18,99 M€,

Ce chapitre regroupe les dépenses de fonctionnement courant nécessaires au bon déroulement des activités municipales. Cela inclut notamment :

- *L'achat de fournitures (papier, petit matériel, carburant, repas de cantine...),*
- *Les frais liés à l'énergie (électricité, chauffage des bâtiments publics...),*
- *Les contrats d'entretien/maintenance ou de nettoyage,*
- *Les dépenses de télécommunication, d'abonnements informatiques, etc.*

Les charges à caractère général augmentent de 4,0 % après une hausse de 9,6%* en 2023. La variation de ce chapitre reflète l'effet de la baisse de l'inflation sur nos achats, mais de manière partielle, dans la mesure où nombre de nos marchés ont été renouvelés malheureusement en pleine période d'inflation élevée. Ils représentent 31,1% des dépenses réelles de fonctionnement.

*Cette variation neutralise les corrections d'imputations comptables effectuées par rapport à l'exercice précédent entre le chapitre 65 et le chapitre 011

Les fluides représentent 16,25% de nos charges à caractère général avec 3,09 M€, soit 5,05% des dépenses réelles totales de fonctionnement.

Hors fluides, les secteurs concernés par les charges à caractère général sont :

Secteur	Montant	Part
Scolaire, périscolaire, restauration collective	6 124 359	38,5%
Services communs	4 076 328	25,6%
Aménagement Urbain	3 224 814	20,3%
Petite enfance, Famille, Séniors	1 013 101	6,4%
Culture, Sports & Jeunesse	764 270	4,8%
Missions régaliennes	587 355	3,7%
Prévention & Santé	111 828	0,7%
	15 902 055	

2.1.2 Les dépenses de personnel : 33,65 M€

Les charges de personnel varient peu par rapport à 2023, +0,73 %, après l'absorption des hausses imposées par le législateur les deux années précédentes.

Les charges de personnel représentent 55,11% des dépenses réelles de fonctionnement.

2.1.3 Autres charges de gestion courante : 6,74 M€

Le chapitre 65 concerne principalement les transferts à d'autres acteurs, sans contrepartie directe pour la commune. Ce sont des dépenses volontaires décidées par la collectivité pour soutenir la vie locale ou obligatoires pour répondre à des missions de service public.

On y trouve : Les subventions aux associations locales (sportives, culturelles, sociales...), les participations versées à d'autres collectivités ou organismes publics (ex : centre communal d'action sociale – CCAS Cap Autonomie), la participation au SDIS, etc...

Les autres charges de gestion courante sont en hausse de 5,03% après une hausse de 5,4% en 2023 (*après neutralisation des corrections d'imputations comptables*). Elles représentent 11,03% des dépenses réelles. Elles augmentent essentiellement du fait de la hausse de la subvention au CCAS Cap Autonomie et de la participation au SDIS.

2.2 LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Hors remboursement du capital de la dette, les dépenses réelles d'investissement ont augmenté de 45,37% (+6,4% en 2023).

Le tableau suivant présente de façon synthétique les grands chapitres comptables :

Evolution des dépenses réelles d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		CA 2022 (€)	CA 2023 (€)	CA 2024 (€)	EVOLUTION 2024/2023(%)	Delta en €
20	Immobilisations incorporelles	629 104,42	1 064 098,68	512 175,89	-51,9%	-551 922,79
204	Subventions d'équipement versées	1 115 887,90	1 802 476,13	930 151,69	-48,4%	-872 324,44
21	Immobilisations corporelles	8 599 566,96	9 524 739,79	13 057 203,27	37,1%	3 532 463,48
23	Immobilisations en cours	2 444 951,52	1 290 803,58	4 904 114,95	279,9%	3 613 311,37
	AP/CP	117 018,28	324,00	501 055,36	154546,7%	500 731,36
27	Autres immobilisations financières	161,25	10 667,25	487,62	-95,4%	-10 179,63
45	Opérations pour compte de tiers	6 816,00				
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		12 913 506,33	13 693 109,43	19 905 188,78	45,4%	6 212 079,35

Il convient de noter que 2024 affiche un niveau élevé de dépenses d'équipement. Les différents investissements sont détaillés plus loin dans le présent rapport.

2.3 FOCUS SUR LES DEPENSES « NON AFFECTABLES » :

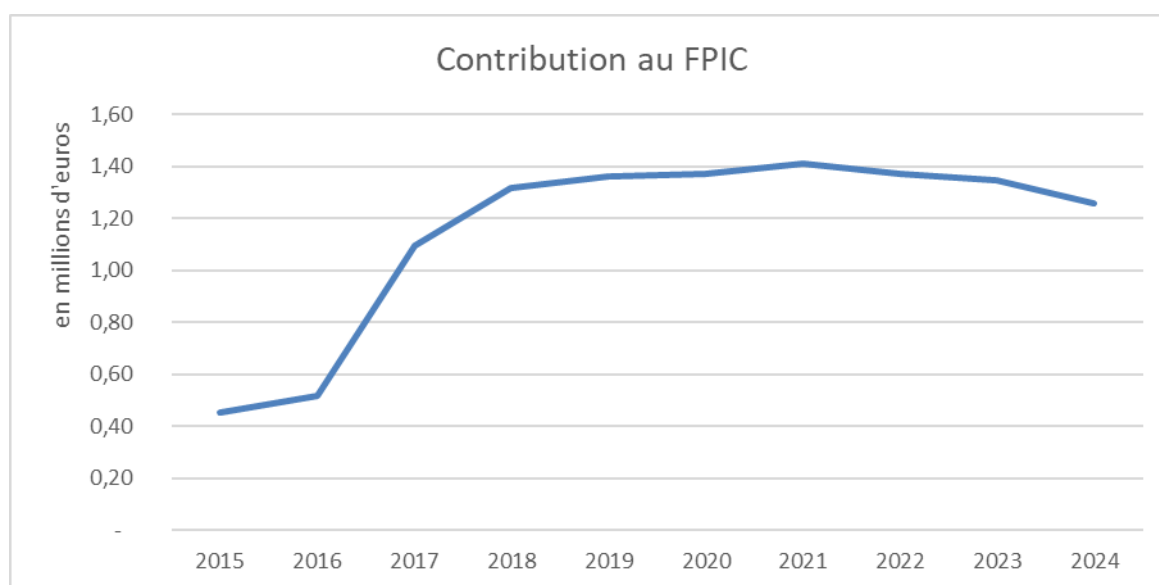
Certaines dépenses ne peuvent pas être affectées à une activité particulière. C'est le cas du prélèvement FPIC ainsi que de la dette.

✓ LE FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Le territoire de la CASGBS est contributeur à ce fonds. En 2024, l'évolution de la contribution intercommunale baisse de 570 K€ pour se situer à 11 967 622 €. Le conseil communautaire n'a pas souhaité déroger à la répartition de droit : la CASGBS a pris en charge 3 525 399 € et 8 442 223 € sont restés à la charge des villes.

Dès lors, la participation de Sartrouville au FPIC est passée de 1 346 580 € en 2023 à 1 257 733 € en 2024 soit une baisse in fine de 6,6%. Cette dépense demeure non négligeable puisqu'elle représente 2,06% des dépenses réelles de fonctionnement.

Evolution de la Participation au FPIC de la ville de Sartrouville

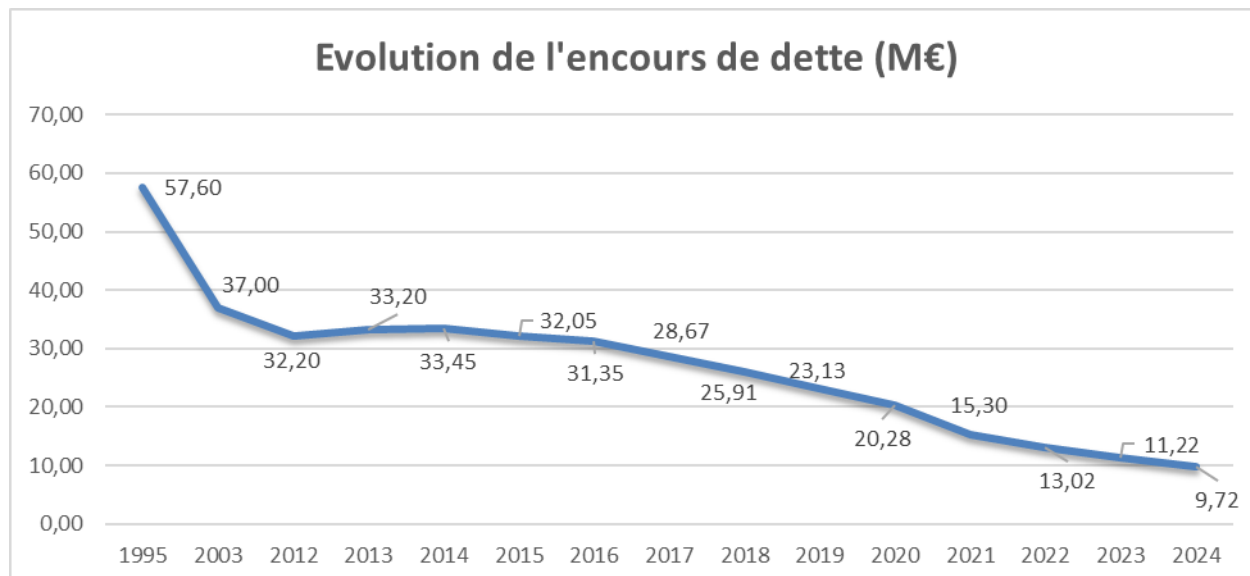


✓ LA DETTE

La ville a poursuivi son désendettement, privilégiant ainsi l'autofinancement pour ses investissements à court terme par le biais notamment de l'optimisation des financements extérieurs et des recettes foncières.

Au 31 décembre 2024, l'encours de dette s'élevait à 9 728 639 € (contre 11 218 911 € en 2023).

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de l'encours de la dette :



Le remboursement en annuités s'élève à 2 065 872 € (2 222 016 € en 2023). Il est constitué de :

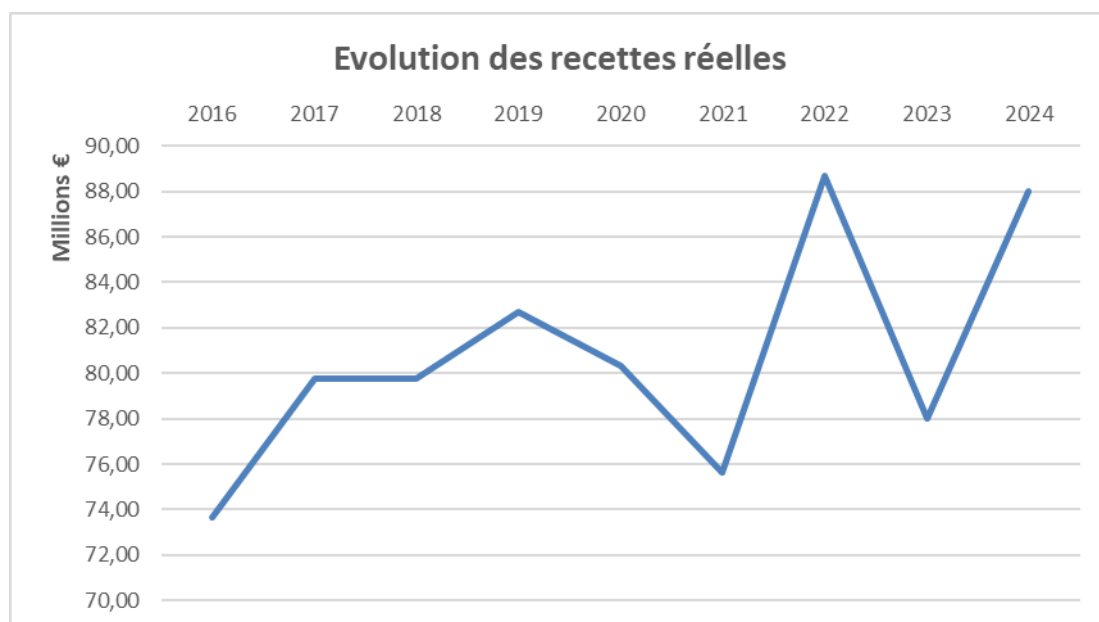
- ❖ 1 703 927 € de remboursement de capital (1 793 198 € en 2023).
- ❖ 361 945 € d'intérêts et commissions (428 818 € en 2023).

3- LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles (fonctionnement et investissement) de la Ville sont en forte hausse (+12.8%) pour atteindre 88 031 340 € (78 023 745 € en 2023).

Les recettes sont sensibles d'un exercice à l'autre au niveau de subventions notifiées et aux cessions potentielles qui influencent naturellement le niveau global des recettes lorsqu'elles se concrétisent. Peuvent également s'ajouter des recettes exceptionnelles ou ponctuelles.

Le graphique ci-après illustre l'évolution des recettes réelles depuis 2016 et les variations importantes qui les caractérisent ses dernières années :

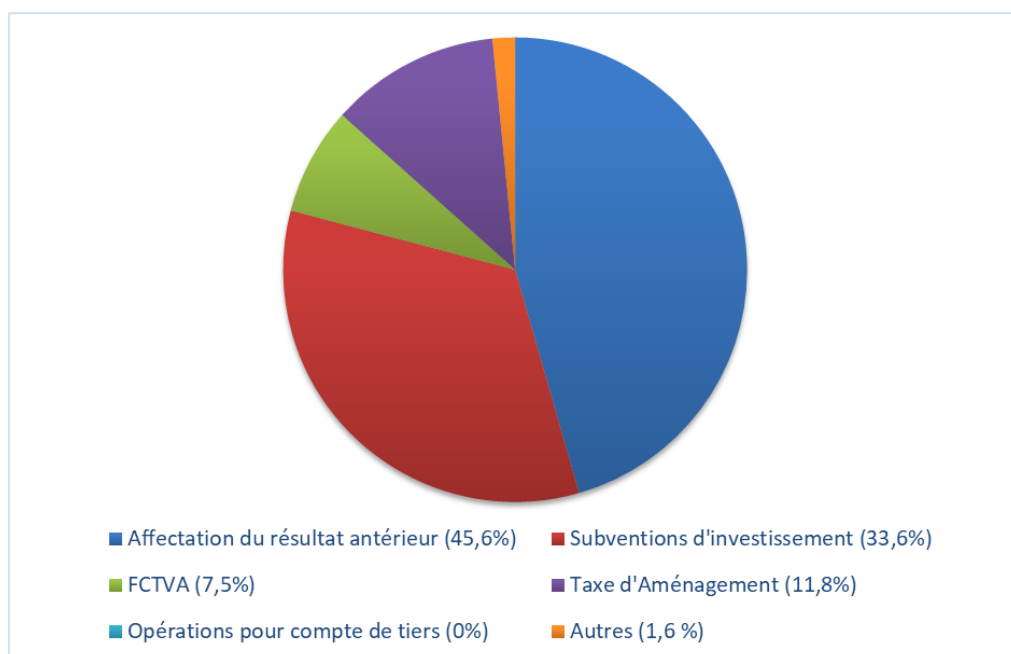


Nous constatons que la perception de subventions et l'aboutissement de projet de cessions ont été marquants en 2022 et 2024.

3.1 LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :

Les recettes réelles d'investissement représentent 14,36 % des recettes réelles de la ville (contre 7,74 % en 2023). Elles augmentent de moitié.

Répartition des recettes réelles d'investissement 2024



**= 14,36 M€
soit 16,31 %
des recettes
de la Ville**

- **Chapitre 10 – les dotations (3 129 496 €)**

***Le FCTVA (1 076 596 €) reflète le développement des projets d'investissements.** Cette recette provient de la TVA que la ville peut récupérer sur certaines dépenses d'investissement réalisées en n-1 via le fonds de compensation pour la TVA, ici les dépenses éligibles de l'exercice 2023.

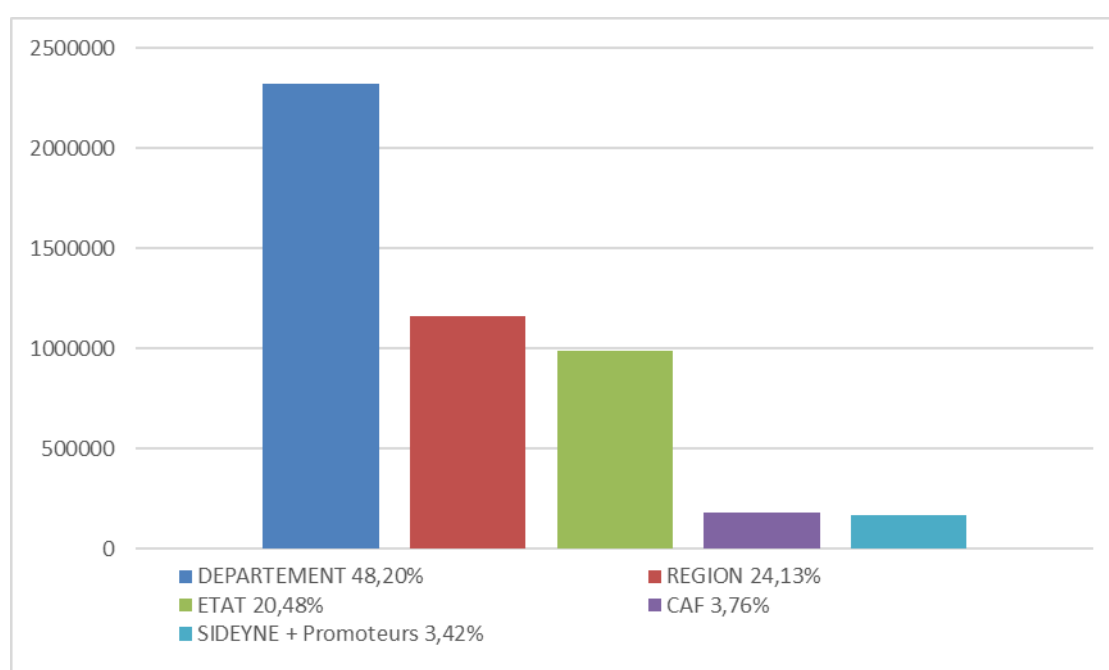
*Une **taxe d'aménagement dynamique**. Cette taxe est liée au nombre de permis de construire déposés et à la surface de construction déclarée. Elle a généré une recette de 1 699 291 € en 2024 en légère baisse par rapport à 2023 (-3,65%).

- **L'affectation d'une partie du résultat 2023** pour 6 541 487 € qui est nécessaire à l'équilibre des reports de 2023 inscrits en 2024.

- **Chapitre 13 - les subventions d'investissement systématiquement sollicitées (4 819 271€)**

Tout projet fait l'objet d'une recherche systématique de subvention auprès des partenaires extérieurs. L'objectif est de rechercher le taux de subventionnement le plus proche des 80% maximum autorisés en fonction des thématiques et des dispositifs correspondants.

Subventions d'investissement 2024 - les principaux partenaires financeurs



Le volume des recettes d'investissement a été suffisant pour porter les dépenses engagées. La ville n'a pas mobilisé d'emprunt d'équilibre.

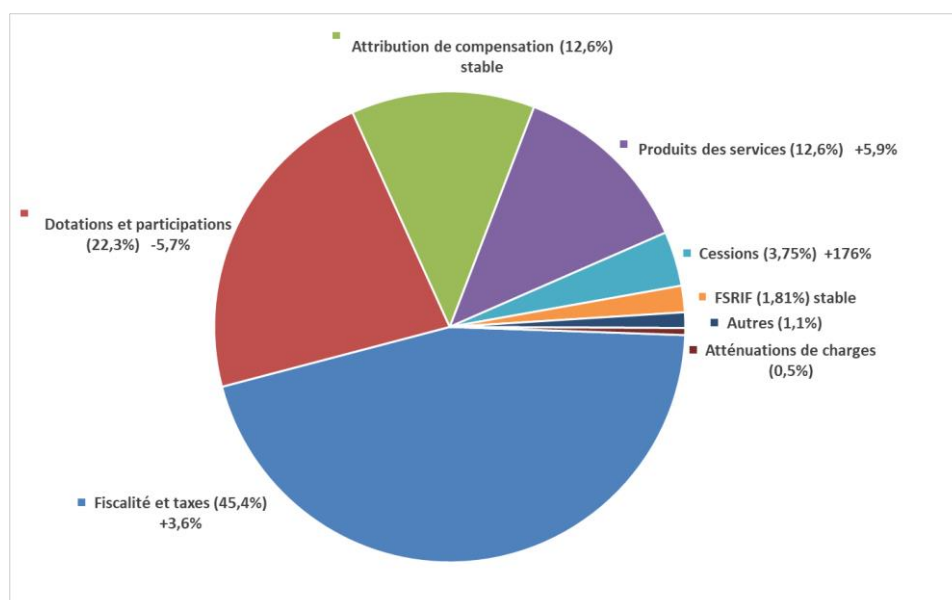
3.2 LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

En 2024, les recettes réelles de fonctionnement progressent de 1,68 M€ (contre une baisse de 4,42 M€ en 2023) pour s'établir à 73,7 M€. Toutefois, cette hausse est à relativiser car, hors cessions, ces recettes baissent de 1M€.

Le tableau suivant présente de façon synthétique la répartition des recettes par grands chapitres comptables :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		CA 2022 (€)	CA 2023 (€)	CA 2024 (€)	
70	Produits des services	8 868 031,86	8 770 966,56	9 293 077,27	5,95%
73	Impôts et taxes	40 758 293,58	42 886 247,28	11 562 241,00	2,68%
731	Fiscalité locale			32 473 074,19	
74	Dotations et participations	15 288 104,15	17 439 280,34	16 438 069,25	-5,74%
75	Autres produits de gestion courante	743 407,97	358 281,22	639 698,49	78,55%
76	Produits financiers		86 275,00	147 275,00	70,70%
77	Produits exceptionnels	10 178 505,72	1 962 948,98	2 764 440,93	40,83%
013	Atténuations de charges	379 690,69	483 268,21	351 990,78	-27,16%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		76 216 033,97	71 987 267,59	73 669 866,91	2,34%

Les recettes fiscales et les dotations constituent les principales recettes de fonctionnement, mais elles ne sont pas les seules :



Ce qu'il faut retenir des recettes de fonctionnement 2024 :

- ✓ Une hausse sensible des produits des services +5,9% conséquence d'une fréquentation plus importante des scolaires et surtout des demandes d'occupation du domaine public ;
- ✓ Une hausse des recettes des impôts et taxes (hors AC) de 3,6%, conséquence de la revalorisation des bases prévue par la loi de finances ;
- ✓ Une baisse de 5,7% des dotations ;
- ✓ Des cessions en nette hausse.

3.3 FOCUS SUR LES RECETTES « NON AFFECTABLES » :

- ✓ **IMPOTS ET TAXES**

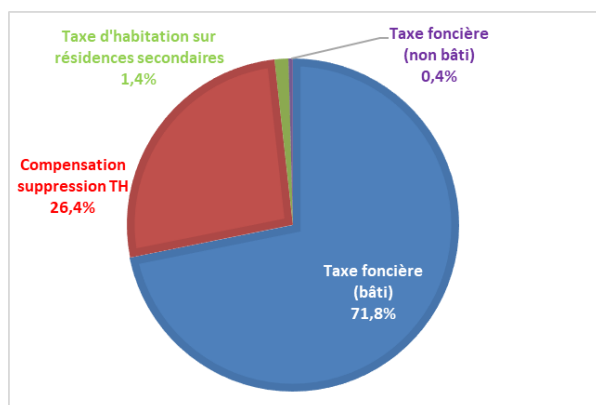
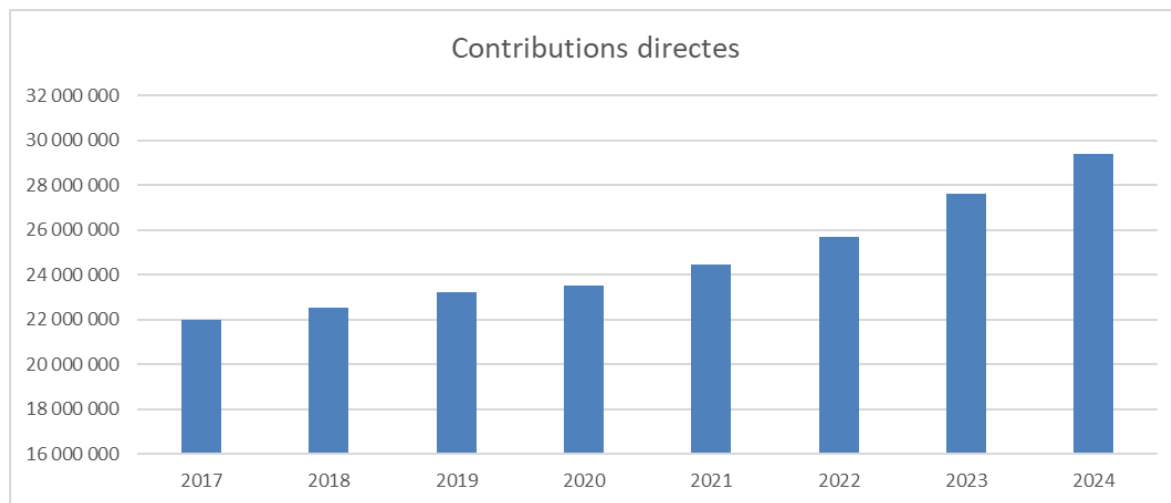
Le tableau ci-après présente la répartition du produit 2024 des principales taxes et leur évolution :

Produit des principales taxes et leur évolution de 2017 à 2024

Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	delta 2023-2024	Variation 2023-2024
Contributions directes	21 980 284	22 510 501	23 213 405	23 529 635	24 439 621	25 693 518	27 591 264	29 385 302	1 794 038	6,50%
Attribution de compensation	8 272 129	9 527 066	9 527 066	9 360 342	9 288 889	9 288 889	9 288 889	9 288 889	0	0,00%
Dotation de solidarité communautaire - Energie							953 480	937 430	-16 050	-1,68%
Fonds de solidarité de la Région IDF	1 335 922	1 559 338	1 335 922	1 335 922	1 335 922	1 335 922	1 335 922	1 335 922	0	0,00%
Autres taxes (Droits de voirie et TLPE)	0	0	315 655	68 420	106 060	203 135	204 189	139 296	-64 894	-31,78%
Taxe sur consommation finale d'électricité	755 859	730 568	723 758	734 824	731 097	791 209	1 055 295	799 327	-255 967	-24,26%
Taxe additionnelle aux droits de mutation	2 622 650	2 712 795	2 809 281	2 649 473	3 552 897	3 445 620	2 457 208	2 149 149	-308 059	-12,54%
TOTAL	34 966 844	37 040 268	37 925 087	37 678 616	39 454 486	40 758 294	42 886 247	44 035 315	1 149 068	2,68%

➤ Les contributions directes (29,4 M€)

La tendance des contributions directes est toujours à la hausse. Elle affiche en 2024 une progression de 6,5 %. L'inflation a de nouveau affecté sensiblement les bases fiscales de 2024 qui sont revalorisées chaque année de la variation annuelle.



- La taxe d'habitation perçue par la Ville ne concerne désormais que les résidences secondaires. Elle représente aujourd'hui 1,4% des recettes fiscales.
- La taxe d'habitation supprimée a été compensée, d'une part, par un reversement de la part départementale de taxe foncière sur foncier bâti et, d'autre part, par une compensation versée par l'Etat. Cette dernière représente 26,4%.
- La taxe foncière sur foncier bâti représente désormais 71,8% des recettes fiscales.
- Les recettes sur foncier non bâti restent anecdotiques (0,4%).

➤ Attribution de compensation/dotation de solidarité communautaire (9 288 889 €)

La Ville perçoit de la C.A.S.G.B.S. une attribution de compensation qui correspond au produit de la taxe professionnelle, déduction faite des charges transférées à la C.A.S.G.B.S.

Le montant de l'attribution de compensation a été revu à la baisse par la CASGBS en prévision d'une contraction de ses recettes sur les années 2020 - 2021. Depuis, l'attribution de compensation est maintenue à son niveau 2021, soit 9 288 889 €.

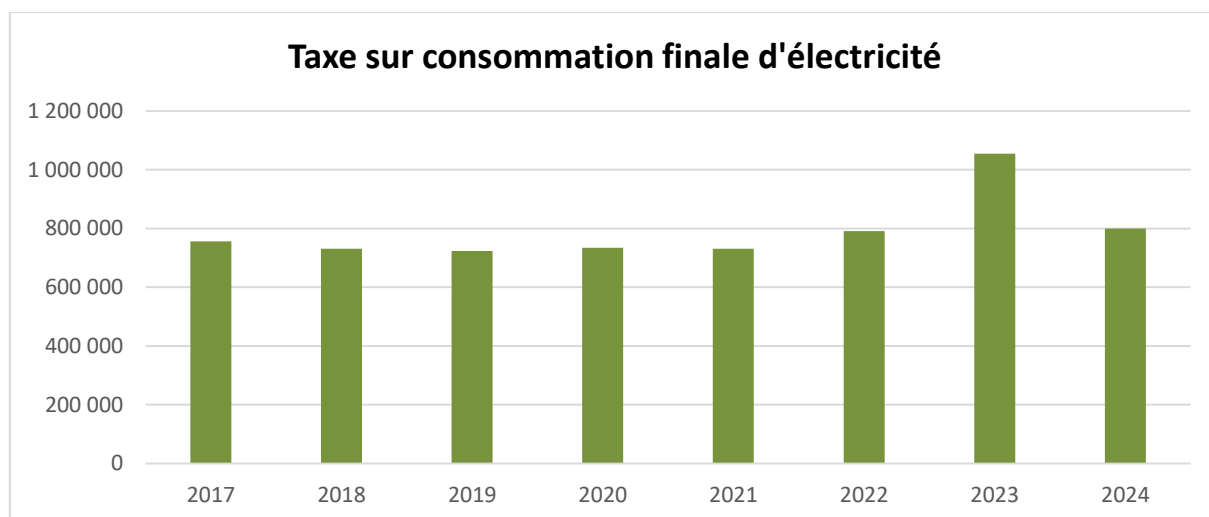
A noter qu'en 2024, comme en 2023, une dotation de solidarité communautaire (DSC) exceptionnelle a été versée aux communes afin de les soutenir face aux conséquences de l'inflation.

➤ Le fonds de solidarité de la région Ile-de-France (1 335 922 €)

Le fonds de solidarité de la région Ile-de-France est stable à 1 335 922 €. Ce fonds est alimenté par les communes « les plus riches » d'Ile-de-France au profit des communes « les plus pauvres ». Le classement des communes varie chaque année selon l'évolution de l'indice synthétique de ressources et de charges défini par le même calcul que pour la D.S.U.C.S. (dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale) : potentiel financier, proportion de logements sociaux, proportion de bénéficiaires d'APL, revenu par habitant. Il est aussi fonction du montant de l'enveloppe annuelle à répartir. La Ville se situe au 189ème rang (sur 198 communes éligibles).

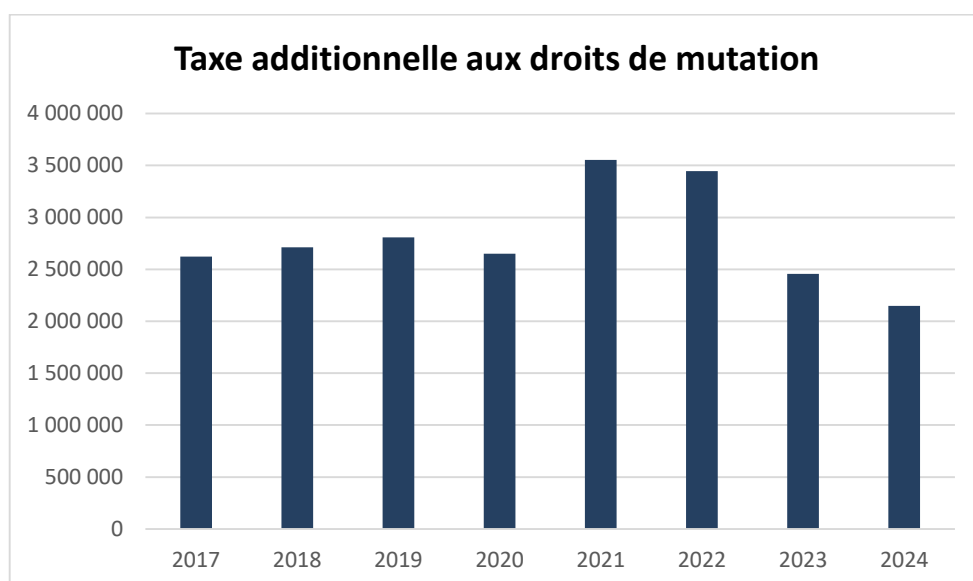
➤ Accise sur l'électricité (Ex taxe sur la consommation finale d'électricité) (799 327€)

! Alors que la TFCE était une taxe locale, l'accise sur l'électricité, quant à elle, est une taxe nationale, perçue par l'État dans le cadre des politiques fiscales liées à l'énergie et à la transition énergétique. Elle fait partie des taxes sur la consommation de produits énergétiques. Contrairement à la TCFE, la fraction d'accise sur l'électricité est appliquée de manière uniforme sur tout le territoire, sans possibilité de modulation locale. Aujourd'hui, une partie des recettes provenant de l'accise continue de revenir aux collectivités territoriales concernées selon la quantité d'électricité consommée sur leur territoire.



La fraction d'accise sur l'électricité perçue par la commune enregistre une nette baisse de 24,3% pour atteindre 799 K€.

➤ Les taxes additionnelles sur les droits de mutation (2 457 208 €)



Les taxes additionnelles sur les droits de mutations sont perçues lors des ventes immobilières sur le territoire de la commune, hors constructions neuves et fonds de commerce.

Après le coup de frein en 2023, cette recette baisse à nouveau en 2024 de 12,5% pour s'établir à 2 149 149 € (contre 2 457 208 € en 2023).

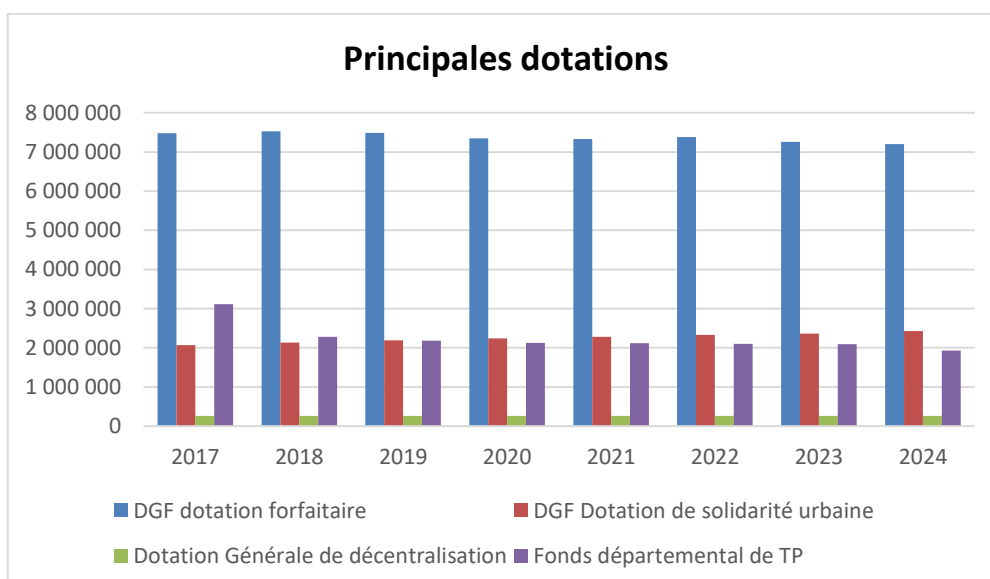
Ce niveau est le plus faible depuis 2014.

✓ **DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**

Les dotations et participations perçues par la Ville en 2024 enregistrent une baisse de 5,7 % pour s'établir à 16 438 069 € (17 439 280 € en 2023).

Le tableau ci-dessous présente les évolutions des principales dotations.

Evolution des principales dotations de 2017 à 2024



Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	delta 2023-2024	Variation 2023-2024
DGF dotation forfaitaire	7 482 713	7 524 277	7 483 524	7 345 562	7 328 374	7 381 813	7 260 327	7 198 718	-61 609	-0,85%
DGF Dotation de solidarité urbaine	2 069 484	2 137 070	2 188 896	2 240 915	2 283 836	2 327 273	2 361 290	2 425 990	64 700	2,74%
Dotation spéciale au titre des instituteurs	14 040	8 424	5 616	5 616	5 616	2 808	2 808	2 808	0	0,00%
Dotation Générale de décentralisation	262 373	262 373	264 660	262 373	264 169	266 370	262 373	262 373	0	0,00%
Fonds départemental de TP	3 118 447	2 284 697	2 181 028	2 125 778	2 114 869	2 101 266	2 094 810	1 932 361	-162 449	-7,75%
Etat - compensation au titre de la TH	796 746	847 098	903 998	947 025	0	165 137			0	
Etat - compensation au titre de la TF	104 934	110 609	112 803	112 804	341 432	463 789	507 402	541 789	34 387	6,78%
TOTAL	13 848 737	13 174 548	13 140 525	13 040 073	12 338 296	12 708 456	12 489 010	12 364 039	-124 971	-1,00%

- La dotation forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (D.G.F)

La dotation forfaitaire de la D.G.F. diminue de 0,85% par rapport à 2023. En 2024, le montant alloué à la Ville par l'Etat s'élève à 7 198 718 €. Cette dotation est, entre autres, fonction de l'évolution annuelle de la population DGF de la commune. Elle représente 9,8% des recettes réelles de la Ville.

- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (D.S.U.C.S.)

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées. En 2024, la DSU perçue par Sartrouville augmente de 2,74% (+64 700 €). La ville gagne 6 places dans le classement d'éligibilité et passe au 616^{ème} rang (622^{ème} en 2023) sur 706 communes de plus de 10 000 habitants. La commune pourrait ne plus être éligible à cette dotation selon l'évolution des situations des autres communes.

- Le fonds départemental de la taxe professionnelle

Le fonds départemental de la taxe professionnelle enregistre une baisse sensible (- 162 K€) pour s'établir en 2024 à 1 932 361 €. Il reste alimenté par le produit de l'écêtement des bases communales de taxe professionnelle des établissements dits « exceptionnels », c'est-à-dire qui procurent une richesse importante aux communes où ils sont implantés. Il est réparti entre les communes concernées et les communes défavorisées par la faiblesse de leur potentiel fiscal ou l'importance de leurs charges. A noter que ce fonds est en diminution chaque année pour à terme disparaître.

- La dotation de compensation au titre des exonérations de taxes foncières

Les compensations d'exonération sont les allocations par lesquelles l'Etat prend en charge la diminution des recettes fiscales subie par les collectivités territoriales du fait de l'application d'exonération ou d'allègement de bases décidés par le législateur. Ces recettes ne présentent pas de caractère fiscal. Leur montant est par conséquent indépendant d'une quelconque indexation sur les taux communaux. La Ville perçoit, désormais la seule compensation au titre des taxes foncières qui s'élève à 541 789 € (507 402 € en 2023).

4- LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre ne génèrent pas de mouvement de fonds mais permettent la valorisation du patrimoine communal et participent à l'autofinancement de la section d'investissement.

DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT 332 339,71 € Moins-values sur les cessions d'actifs : 24 941,40 € Amortissement des subventions d'investissement : 68 148,31 € = 93 089,71 € Acceptation d'un leg universel = 239 250,00 €	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT 5 667 513,45 € Valeur comptable et plus-values sur les biens vendus : 2 788 055,40 € Amortissements des biens : 2 640 208,05 € = 5 428 263,45 € Acceptation d'un leg universel = 239 250,00 €
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT 5 428 263,45 € Valeur comptable et plus-values sur les biens vendus : 2 788 055,40 € Amortissements des biens : 2 640 208,05 €	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT 93 089,71 € Moins-values sur les cessions d'actifs : 24 941,40 € Amortissement des subventions d'investissement : 68 148,31 €

II. PRÉSENTATION ANALYTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le basculement en M57 a entraîné une modification profonde de la nomenclature fonctionnelle qui est la base de la présentation analytique. Plus adaptée aux Métropoles, Départements et Régions, cette nomenclature fonctionnelle a été transposée au mieux par les services de la Ville pour qu'une continuité d'analyse puisse voir le jour.

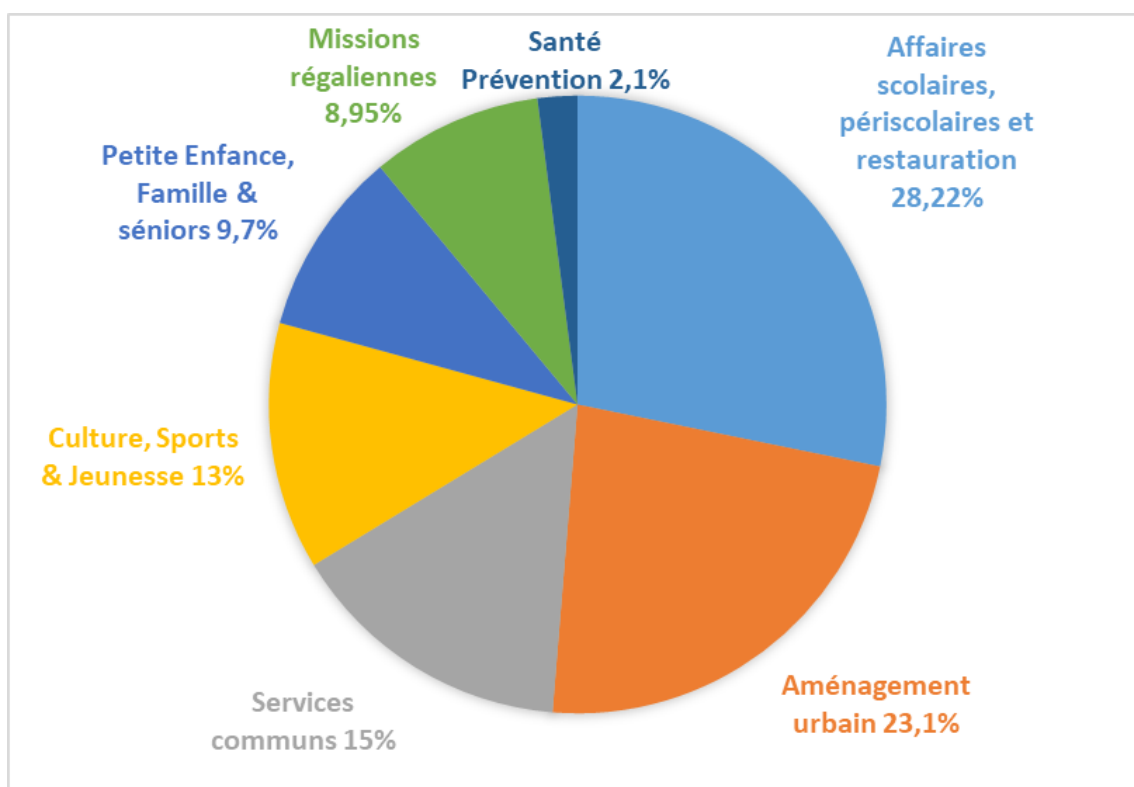
Quoiqu'il en soit, la ville de Sartrouville tient une comptabilité analytique qui permet de mieux évaluer le coût des services rendus aux Sartrouillois.

Certaines évolutions sont dues à l'activité en elle-même d'une année sur l'autre, d'autres à un travail plus précis sur l'affectation des dépenses par secteur ou à l'évolution de l'organisation des services.

Les opérations financières (notamment les emprunts en capital et intérêts) ne sont pas comptabilisées dans ces coûts et sont présentées en première partie tout comme les écritures d'ordre.

Les secteurs les plus représentés de par leurs dépenses restent le scolaire et l'aménagement urbain.

Répartition des dépenses par secteurs en 2024



1 SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

28,22% des dépenses réelles totales avec 22,4 M€ soit 434€ par habitant



La Ville assure le bon fonctionnement à l'année de 28 écoles qui ont accueilli 2099 enfants en maternelle et 3148 enfants au niveau élémentaire à la rentrée 2024/2025, 16 accueils de loisirs matin/soir en maternelle, 11 accueils de loisirs les mercredis et les vacances et 20 offices de restauration, pour un coût de 15,9 M€. La Ville a par ailleurs investi 6,42 M€.



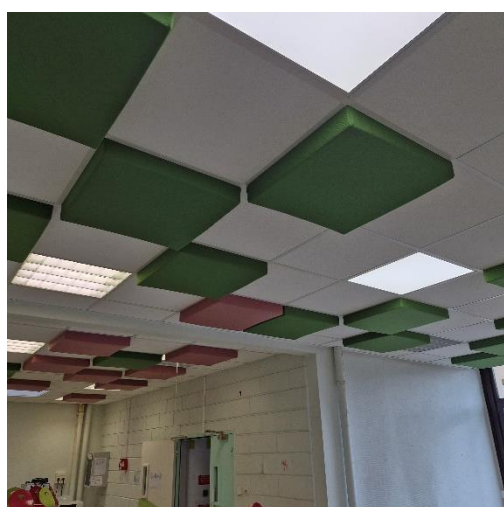
EE Joliot Curie, peintures

Le pôle scolaire représente 12,7% des dépenses de la Ville avec 10,1 M€ dont 1,1M€ pour les fluides.

Le pôle périscolaire et restauration représente 7,4% des dépenses avec 5,9 M€ dont 116K€ de fluides.

Les recettes de fonctionnement perçues s'élèvent à 2,8M€ (études, restauration principalement).

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement sont de 1 122 239 € **et en recettes** de 4 242 205 €.



EE Léo Lagrange, panneaux absorption acoustique



Cité scolaire, travaux cour maternelle

2 L'AMENAGEMENT URBAIN

23,1% des dépenses, 18,3 M€ soit 355€ par habitant

L'aménagement urbain regroupe l'aménagement du territoire et les services urbains.



PATRIMOINE FONCIER 7,4 M€

Ses missions sont

- les acquisitions de terrains et de bâtiments dans le cadre de projets d'aménagements,
- la gestion du parc loué par la Ville,
- les aides versées aux bailleurs pour la construction de logements sociaux, les projets de rénovation urbaine,
- l'animation économique.

Les recettes sont principalement le produit des ventes foncières (2,75 M€, 4 cessions – parcelles au 14-18 rue de moulins, 32 avenue G. Clemenceau, 2 rue Raspail, 51 avenue M. Berteaux – 1 leg), le produit des loyers et charges perçus pour la location des logements et bâtiments de la Ville et les droits de stationnement taxi.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement sont de 2 244 493 €.

VOIRIE- TRANSPORT URBAIN ET STATIONNEMENT 2,32 M€



Ses missions :

- l'entretien de la voirie, des réseaux
- la création de voirie
- le transport urbain
- la gestion du stationnement.

Les recettes de fonctionnement sont constituées principalement par le stationnement payant (582 K€) et les redevances et droits de voirie (529 K€).

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement sont de 141 219 €.



Avenue Ronce



Avenue Du Général de Gaulle

ESPACES VERTS 3,64 M€



Plan 1000 arbres-Av JP Bourquard

Ses missions sont :

- L'entretien des espaces verts, de l'élagage, de l'abattage des arbres et le désherbage des trottoirs
- La maintenance des aires de jeux
- L'éco pâturage
- La réalisation d'espaces verts.

En 2024, ont été réalisés la 5^{ème} tranche de la coulée verte, le lancement de la création du Parc Lambert (en cours), 3 cours oasis (EE J Ferry, EM D Casanova et EE J Jaurès), l'aménagement en prairies fleuries des berges de Seine.

Les recettes de fonctionnement concernent la location et charges des 83 jardins familiaux pour 33 447€.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement sont de 1 094 725 €.



Cour Oasis EM Casanova



PROPRETE ET SALUBRITE PUBLIQUE 2,68 M€

Ses missions

- gestion des ordures ménagères en régie
- gestion du nettoyage des voiries et trottoirs
- salubrité et hygiène publique.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 683 920 €. Elles correspondent au remboursement de la C.A.S.G.B.S pour la gestion de la compétence (frais de personnel, frais de gestion, entretien des véhicules...).

ECLAIRAGE PUBLIC 2,27 M€

Ses missions

- assurer le bon fonctionnement des réseaux communaux d'éclairage public et feux tricolores
- coordonner les interventions des concessionnaires sur le domaine public communal.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 36 404 € et concernent les redevances d'occupation du domaine public versées par les fournisseurs d'électricité.

La ville a perçu **une prime de fonctionnement** de 28 137 € suite aux opérations de rénovation et a perçu en **recettes d'investissement** pour 30 608 €.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement sont de 264 114 €.

3 SERVICES COMMUNS

15,0 %, 11,9M€ soit 230 € par habitant

Les missions : Ensemble des services supports de la collectivité : RH, Finances & Commande Publique, Juridique, Informatique, Communication.

1. RESSOURCES HUMAINES

Ce service gère notamment la rémunération du personnel, les indemnités des élus, les formations et la carrière des agents. Ces dépenses ont été réparties dans ce rapport par secteur de façon analytique.

Les charges de personnel de la Ville enregistrent une augmentation de 0,73 % pour atteindre 33 658 713 € comme présenté en partie 1 du rapport.

Les frais de fonctionnement du service des ressources humaines et de la formation s'élèvent à 384 622 € dont 165 950 € de formation et apprentissage (240 931 € en 2023). La formation et l'apprentissage portant sur les seuls services supports est 111 854 €.

Ces dépenses de personnel sont à rapprocher des recettes perçues par la Ville au titre de remboursements de charges et recettes qui s'élèvent en 2024 à 774 679 € (764 703 € en 2023), dont 351 991 € (483 268 € en 2023) de remboursements de charges de personnel (cotisations et salaires reversés par la CPAM et assurance).

2. INFORMATIQUE - TELEPHONIE

Le service informatique en 2024 représente 1,4% des dépenses de la Ville hors charges de personnel soit 1 102 312 € (1 094 979 € en 2023). Ce service assure la totalité de la gestion et la maintenance informatique et téléphonique de l'ensemble des sites. Les dépenses ont été éclatées selon les périmètres d'activité. Sont retracés ci-après les éléments concernant les seuls services supports.

Les dépenses réelles de fonctionnement

- ❖ Les autres charges de fonctionnement de ce service pour les services supports s'établissent à 628 398 € (626 140 € en 2023) et correspondent à la maintenance et aux abonnements des logiciels métiers, le coût de la sécurisation, de la sauvegarde et les nouveaux outils de dématérialisation (514 673 € contre 536 265 € en 2023) ainsi que la téléphonie (113 726 € contre 89 875 € en 2023)

Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses d'investissement atteignent 302 121 € (122 518 € en 2023). Il s'agit de dépenses notamment d'acquisition de logiciels et de licences ou l'achat de matériel informatique (PC, écran, téléphones, câbles...).

Les Restes à Réaliser en dépenses d'investissement : 11 181 €.

3. AFFAIRES JURIDIQUES – ASSURANCES – COURRIER – ARCHIVES

La direction de l'administration générale et des affaires juridiques regroupe la mise sous pli et l'affranchissement du courrier, la gestion des assurances, la tenue du Conseil municipal, le suivi des contentieux et l'archivage. Ce secteur représente 0,8 % des dépenses de la Ville avec 672 412 € de dépenses hors charges de personnel.

Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se répartissent notamment comme suit :

- Les primes d'assurances (flotte automobile, dommages aux biens, responsabilité civile, assurance dommage ouvrage dans le cadre des travaux) pour 383 941 € (199 970 € en 2023)
- Les dépenses juridiques pour 146 481€ (137 513 € en 2023)
- La mise sous pli et l'affranchissement du courrier pour 61 120 € (66 382 € en 2023)
- La tenue du conseil municipal (transcription et captation) 31 395 € (37 410 € en 2023).

4. COMMUNICATION

Les dépenses relatives à ce périmètre s'élèvent à 245 808 €. Elles représentent 0,3% des dépenses réelles de la ville hors charges de personnel.

Les dépenses de fonctionnement concernant les seuls services supports s'élèvent à 216 925 €. Elles concernent principalement l'édition des supports de communication 93 656 € (121 552 € en 2023), la distribution des documents municipaux 28 857 € (38 317 € en 2023) et les commissions de commercialisation d'espaces publicitaires 46 510 € (35 278 € en 2023) qui génèrent en contrepartie des recettes.

Les dépenses d'investissement sont de 2 281€.

La Ville a perçu une **recette de fonctionnement** pour 103 175 € au titre des insertions publicitaires dans les magazines municipaux (dont une part de rattrapage 2023).

5. PARC DE VEHICULES

Hors entretien des véhicules roulants du secteur de la collecte et de la propreté, de la police et du carburant, **la gestion du parc des véhicules en 2024** représente 150 236 € de dépenses (243 790 € en 2023). Ce service assure l'entretien et le renouvellement de tous les véhicules.

Les dépenses de fonctionnement

- Le carburant a été retiré des charges de fonctionnement de ce secteur pour être valorisé sur la collecte et les déchets ménagers.
- Les dépenses du garage s'élèvent à 94 006 € (89 655 € en 2023) et concernent le contrôle technique et visites sous traitées, le matériel pour l'entretien et la réparation en direct des véhicules.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 56 229 € (12 884 € en 2023 avec 1 véhicule acquis).

Les Restes à Réaliser en investissement :

Les restes à réaliser représentent 195 484 €.

6. ENTRETIEN DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS

L'entretien des bâtiments administratifs représente 956 662 € hors dépenses de personnel. Il concerne le suivi des nouveaux travaux ainsi que l'entretien et la maintenance des seuls bâtiments administratifs.

Les dépenses réelles de fonctionnement

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 547 172 € (794 471 € en 2023). Elles concernent principalement les fluides et l'eau pour 373 666 € (480 382 € en 2023) et le nettoyage externalisé des vitres ou de certains sites administratifs 54 759€ (180 610 € en 2023). S'ajoutent l'achat de petites fournitures pour les réparations effectuées en régie, les réparations et prestations d'entretien et de maintenance.

Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 72 192 € (162 191 € en 2023) et portent principalement sur les travaux d'installation de contrôle d'accès, de changement de chauffe-eau et du matériel pour la régie bâtiment.

Les Restes à Réaliser en investissement :

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 448 956 € et concernent principalement les travaux de rénovation du centre administratif et de l'Hôtel de Ville.

7. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

Les dépenses du service finances et de la commande publique s'élèvent à 405 996 € hors dépenses de personnel.

Les dépenses réelles de fonctionnement

A noter que les dépenses du service Commande Publique ont été éclatées par secteur d'activité.

Les dépenses de fonctionnement, hors personnel, portant sur les services supports ou non fléchées se situent à 101 452 € :

Elles concernent notamment les fournitures administratives pour l'ensemble des services, le contrat de gestion de dette et de fiscalité, les frais bancaires des différentes régies, la dotation vestimentaire pour service support.

Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 16 866 € (23 001 € en 2023). Elles concernent l'achat de mobilier et matériels pour les agents des services administratifs et les frais d'insertion.

4 CULTURE SPORT ET JEUNESSE

13,0 %, 10,3M€ soit 199 € par habitant

1. CULTURE

Elle regroupe les actions en faveur de la musique et des arts, le Théâtre mais aussi les cérémonies et manifestations culturelles organisées par la Ville, l'EMA et les bibliothèques. En 2024, le patrimoine culturel est mis en avant avec la finalisation du projet de rénovation de l'Eglise St Martin (phases 3 et 4).



- Le fonctionnement de l'EMA a représenté en 2024 un coût de 1 941 087 € dont 28 270€ d'investissement ;
- Le soutien à l'activité théâtrale en 2024 s'élève pour sa part à 1 157 508 € dont 807 600 € de subvention et 53 833 € d'investissement.
- Les dépenses de la bibliothèque et la médiathèque s'élèvent à 1 083 203 € dont 13 356 € d'investissement.
- Les manifestations culturelles et les cérémonies, l'entretien des bâtiments et les fluides représentent 365 555 €.
- Patrimoine culturel, la rénovation de l'Eglise St Martin s'est poursuivie. Les dépenses du budget 2024 se sont élevées à 849 616 €. Des subventions ont été perçues à hauteur de 751 788 € sur les phases 1 et 2. Des subventions restent à percevoir sur la phase 3.

2. SPORT ET JEUNESSE

- Les actions en faveur de la jeunesse et des pratiques sportives se sont élevées à 3 836 332 € hors subventions, dont 2 310 119 € d'investissement.
- Elles recouvrent principalement l'entretien des équipements sportifs, les animations sportives, le soutien aux associations sportives, les activités des maisons de quartier, le fonctionnement du SIJ, les activités d'été pour les jeunes.
- Le fonds de concours et la location des lignes d'eau du CAP s'élèvent à 905 646 €.
- Les investissements ont été nombreux avec entre autres l'achèvement du terrain de Volley de plage, la création d'un 2nd terrain de Padel et sa couverture, les travaux des gymnases du dispensaire, Curie et Colette.





3. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les subventions versées pour les associations culturelles, sportives ou pour la jeunesse sont de 1 346 319 €.

5 PETITE ENFANCE, FAMILLE, SENIORS & AUTRE ACTION SOCIALE

9,71 %, 7,7 M€ soit 149 € par habitant

Ce domaine regroupe les actions auprès de la petite enfance (crèches, multi-accueils), le soutien à la parentalité, à la citoyenneté et les actions en faveur des seniors.

- La Ville gère 5 crèches de 30 à 60 places, 4 multi-accueils de 20 à 24 places, une crèche en délégation de gestion pour 60 places, un relais petite enfance soit 332 places d'accueil collectif.
- L'activité pour les familles, les jeunes et les seniors est portée par la direction de la Famille & jeunesse (ici Baby sitting dating en septembre et un atelier culinaire durant la semaine bleue) qui organise également le Forum de la famille.



- Les charges de personnel s'élèvent à 5 074 734 €.
- La subvention au CCAS s'élève à 800 000 €.
- Les recettes réelles de fonctionnement pour la petite enfance s'élèvent à 4,14 M€ et proviennent des recettes provenant des familles, de la redevance d'occupation du domaine public versée par la crèche Pomme de Reinette et des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines.
- Les recettes réelles de fonctionnement pour le secteur Famille correspondent à des subventions à hauteur de 270 460 €, provenant de la CAF, du Département des Yvelines et de l'Etat dans le cadre de dispositif de soutien à la parentalité, à la citoyenneté et à l'autonomie des seniors.
- Les recettes liées aux portage de repas représentent 206 171 €.

6 MISSIONS REGALIENNES

8,95 %, 7,1 M€ soit 138€ par habitant



Les moyens dédiés aux missions régaliennes (sécurité et services à la population) en 2024 se sont élevés à 7,1 M€.

1. LE SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS

En 2024, la ville a versé des contributions au Service départemental d'incendie et de secours des Yvelines (SDIS) à hauteur de 1 986 256 € (1 947 375 € en 2023). Cette somme est une contribution obligatoire.

2. LA POLICE MUNICIPALE

Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 5 419 198 €.

- Les dépenses de personnel se situent à 3 087 733 €.
- Les autres charges de fonctionnement s'élèvent à 387 799 €. Elles concernent notamment la dotation vestimentaire et équipements des policiers municipaux, les fluides et frais de télécommunications, les maintenances informatiques, la maintenance du bâtiment et des armes et le traitement automatisé des infractions.

Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent au forfait post stationnement de 167 234 € (188 837 € en 2023).

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 471 685 €. Elles concernent notamment l'acquisition d'un véhicule, l'équipement (gilets pare-balles, casques, radios, armes...) mais aussi les dépenses de vidéo protection.

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées des amendes de police à hauteur de 393 816 € (252 774 € pour l'année 2023).

Les Restes à Réaliser en investissement :

A ces réalisations s'ajoutent de restes à réaliser en dépenses pour 265 764 €.

3. AFFAIRES GENERALES

Ses missions : l'accueil, l'Etat Civil, l'organisation des élections et la gestion du cimetière.

Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 488 208 €.

Les charges de personnel s'élèvent à 367 939 €

Hors charges de personnel, les autres charges de fonctionnement s'élèvent à 120 269 € dont 54 699 € pour le fonctionnement du cimetière (dont fluides).

Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement augmentent légèrement pour atteindre 177 038 €. Elles concernent notamment :

- ❖ La vente et le renouvellement de ses concessions pour une recette de 90 548 €
- ❖ La dotation recensement pour 9 576 €
- ❖ Dotation pour titres sécurisés : 75 209 € (53 736 € en 2023)

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 44 367 €. Elles concernent les travaux dans le cimetière, les dépenses de logiciels de gestion de l'Etat civil et du cimetière et des panneaux électoraux.

7 PRÉVENTION & SANTÉ

2,1 %, 1,65 M€ soit 32 € par habitant

Ce secteur regroupe l'activité du Centre Municipal de Santé, la prévention et les actions en faveur des personnes porteuses de handicap.

- Les dépenses de fonctionnement du Centre de Santé Municipal s'élèvent à 1 201 718 €. Hors charges de personnel, les autres charges de fonctionnement s'élèvent à 121 032 € (138 070 € en 2023).
- Les dépenses d'investissement ont atteint 208 854 € avec la rénovation des locaux.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 925 874 € (1 040 391 € en 2023) et sont notamment constituées du produit des consultations et des subventions de fonctionnement notamment versées par la CPAM et le département.